

Je termine là la citation. Telle est exactement mon opinion. La plupart des Canadiens sont mieux renseignés que ne le suppose le ministre sur les questions financières et les impôts. Ainsi, ils savent qu'il est absurde de prétendre, comme le fait le Gouvernement, qu'on met de l'argent de côté pour les mauvais jours. Si le ministre avait dit qu'on entreposait des denrées non périssables, du matériel pour la défense nationale et d'autres produits analogues pour utilisation en cas de pénurie, on aurait pu le croire, car si le Gouvernement ne fait qu'accumuler l'argent, celui-ci ne nous servira de rien dans les mauvais jours puisque, alors, c'est sur la production de notre main-d'œuvre et de nos machines qu'il nous faudra compter et non sur notre argent.

Le ministre des Finances peut en tout temps se procurer toute la monnaie dont le pays a besoin pour la distribution de la production tant courante qu'accumulée. Il n'est pas nécessaire d'épargner en prévision de l'avenir. Il n'en va pas de même cependant pour le particulier ou l'homme d'affaire. De plus, si le Gouvernement tient vraiment à réduire la dette, il pourrait recourir à des moyens beaucoup plus efficaces que celui qui consistera à dépouiller les producteurs de richesses de notre pays. Je reviendrai sur ce point très prochainement.

Le temps est venu de ranimer l'espoir de la population et la confiance qu'un gouvernement résolu à lui assurer toutes les chances de jouir d'une existence abondante, de la liberté et de la recherche du bonheur, récompensera ses efforts productifs et son esprit d'économie. Pour atteindre ces fins, je soumettrai des contre-propositions à celles que le ministre a soumises à la Chambre. Je propose l'institution immédiate d'une autorité monétaire d'un caractère national, responsable envers le Parlement et nantie de pouvoirs au nom de la population, afin de permettre la réalisation financière des initiatives suivantes:

Je propose d'abord d'inaugurer un programme complet de remboursement de la dette de manière à la réduire immédiatement à trois milliards et demi ou quatre milliards. L'autorité monétaire pourrait y réussir en demandant aux banques à charte de remettre à la Banque du Canada les obligations du Dominion qu'elles détiennent, jusqu'à concurrence de cette valeur, chaque banque étant créditée dans les livres de la Banque du Canada d'un montant égal à la valeur nominale des obligations remises par elle comme actif afin d'équilibrer les obligations de cette banque envers ses déposants. L'autorité monétaire nationale pourra ensuite régler l'emploi

de ce crédit afin de permettre aux banques à charte d'honorer leurs obligations envers leurs déposants de manière à maintenir la stabilité de l'économie nationale. Ce premier pas épargnera annuellement à la population plus de 100 millions de dollars en intérêt.

En second lieu, j'accepte les prévisions budgétaires qu'a présentées le ministre dans son exposé. On pourra modifier les crédits au comité des subsides, si on le juge nécessaire. Mais je désire proposer en outre les dispositions suivantes:

A. La suppression de la réduction effectuée dans les allocations familiales à l'égard de chaque enfant après le quatrième. Ce serait le premier pas vers un accroissement éventuel de 50 p. 100 de toutes les allocations familiales, dès que la production du Canada aura atteint un niveau maximum et que le permettra l'état de l'aide à l'étranger et du commerce mondial. J'estime que cette mesure exigerait une somme supplémentaire de 15 millions de dollars.

B. Une mesure immédiate prévoyant des retraites de vieillesse de \$50 par mois à 70 ans, sans l'évaluation des ressources. Ce serait le premier pas vers un objectif qui assurerait une pension de \$50 à 60 ans, l'accroissement devant s'effectuer au fur et à mesure de l'expansion de la production du Canada vers son niveau maximum et lorsque se régleront les problèmes du commerce international et de l'assistance au relèvement des pays étrangers. J'estime que cette mesure coûterait 169 millions de dollars de plus au gouvernement fédéral.

C. Des pensions aux veuves nécessiteuses de soixante ans et plus ainsi que des versements à toute personne de dix-huit ans et plus, souffrant d'une invalidité quelconque et non autrement pourvue d'une allocation du Gouvernement. Les déboursés de ce chef s'établiraient à environ 20 millions de dollars.

D. Une disposition portant l'allocation aux anciens combattants de \$30 à \$50, dans le cas des célibataires, et de \$60 à \$85, dans celui des personnes mariées, et la pension d'invalidité complète à \$100 par mois. Le montant ici en cause serait de 10 millions de dollars.

E. Un programme tendant à favoriser, au moyen de subventions ou autrement, la production de ces produits primaires dont l'importation des Etats-Unis a provoqué la disette actuelle de dollars américains. Nous devrions viser à rendre au plus tôt le Canada aussi indépendant que possible de l'étranger pour ce qui est du sucre, du charbon, de l'acier et autres produits. Semblable programme pourrait nous coûter 75 millions de dollars.

Ces cinq projets nous coûteraient donc collectivement la somme de 289 millions de dol-